Archives parlementaires

Adresse de la société populaire d'Indremont qui envoie la liste des dons faits à la patrie et jure continuer à être reconnaissante à la patrie jusqu'à l'heureuse époque où les droits de l'homme seront reconnus et les despotes oubliés, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Indremont qui envoie la liste des dons faits à la patrie et jure continuer à être reconnaissante à la patrie jusqu'à l'heureuse époque où les droits de l'homme seront reconnus et les despotes oubliés, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28388_t1_0369_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

18 paires par les Adm. du distr., 18 paires par le tribunal; guêtres : 16 paires, par le tribunal; bas : 12 paires, par la Sté popul.; 1 bayonnette, 1 giberne, 28 cols, 1 gilet de moleton.

p

[*La Sté popul. d'Indremont, à la Conv.; 5 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Et nous aussi nous venons augmenter, par nos offrandes, la masse des dons que le patriotisme et l'amour de la liberte accumulent à l'envi sur l'autel de la patrie.

Votre décret, les besoins de nos frères, nos invitations fraternelles ont excité l'empressement de nos concitoyens à secourir nos braves défenseurs.

Alors nous avons vu le bon sans-culotte partager entre eux et ses besoins le fruit de ses travaux et de ses sueurs; nous avons vu nos concitoyens de tout état, de tout âge, de tout sexe, concourir avec nous pour la collecte civique que nous destinions à nos frères d'armes.

Nous vous rendrions mal l'impression qu'a fait sur nous le touchant spectacle de citoyens que les liens de la fraternité unissent, disputant entre eux de zèle, de dévouement. Cette unanimité, cette impression douce sera sentie par tous ceux qui ont une patrie; elle sera le désespoir de tous les froids égoïstes qui s'isolent de la chose publique, et qui formaient secrètement le vœu criminel de voir le grand nombre s'égoiser à leur exemple, et rester indifférent aux besoins de sa patrie.

Nous joignons ici la liste des dons faits et de l'argent échangé.

Ne nous jugez pas sur la modicité des résultats, notre population peu nombreuse, le peu de ressources et de richesses, ne nous permettaient pas des dons plus étendus.

Les besoins sans cesse renaissans de la République exigent de nous ceux que nous ferons encore et que nous jurons, entre vos mains, de ne cesser qu'à l'heureuse époque où les droits de l'homme seront reconnus et les despotes oubliés.

Nous n'occuperons pas plus longtemps des moments précieux que vous employez au bonheur de tous.

Ils sont, nous le savons, dans ce moment consacrés à l'entière extinction des factions liberticides, puisqu'il en existe encore. Vous avez découvert encore une fois la ligue conspiratrice des faux amis du peuple ! Ils méditaient dans l'ombre de nouveaux attentats !... Les monstres !... ils voulaient dissoudre et égorger la représentation nationale, détruire le centre d'unité de la République, pour la diviser avec plus d'avantage !... Et nous ! nous proclamons hautement la confiance que nous avons dans ses travaux et son courage; nous l'adjurons de rester à son poste, nous nous reposons sur la constance de ses efforts et nous demandons la punition des conspirateurs.

Le culte de la Raison est établi dans notre commune, nous attendons avec impatience l'organisation définitive du decadi.

Nos personnes suspectes sont restés détenues en bon nombre.

Nous vous remercions de nous avoir envoyé le républicain Michaud. Son énergie a donné un nouveau degré de chaleur à celle des amis de la liberté. Nous avons juré avec lui de maintenir le gouvernement révolutionnaire, et notre dernier cri, comme notre dernier soupir sera :

« Confiance à la Montagne. Périssent les ennemis du peuple ! Vive la République ! »

Nous envoyons le double de l'état ci-joint au comité des équipements militaires. »

F.J. MOREAU *(présid.)*, FOREST, LEJEUNE *(secrét.)*, BAUDICHON *(secrét.)*.

[*Etat du numéraire échangé à la caisse du receveur du distr.; 8 germ. II.*]

NOMS DES CITOYENS	SOMMES ÉCHANGÉES
La commune de Paulny...	171 l.
Le citoyen Jacques Konce maire d'icelle	9 l.
Le cit. Gabriel-Nicolas Noireau	72 l.
Le cit. J.B. Al. François Godeau propriétaire	3,000 l.
Le cit. Dieudonné Soubzmain not^re public	84 l.
Total	3,336 l.

P.c.s. : FOREST.

q

[*La Sté popul de La Mure, au présid. de la Conv.; 7 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

Notre société est établie depuis le 1^er X^bre 1789 (v.s.). Les citoyens qui la composent ont constamment servi la révolution. Nous adorons la Convention; et comme les braves montagnards nous la défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Il n'est plus question de prêtres dans nos cantons; nous ne recevons que ceux qui nous apportent leurs ridicules brevets; et jusqu'à ce qu'ils nous fournissent l'occasion de les chasser ainsi que nous l'avons fait des ci-devant nobles; leurs saints de bois servent à alimenter le feu pour la fabrication du salpêtre dans notre commune.

Nous t'envoyons ci-joint, un chargé qui constate l'offrande que nous avons faite à la patrie, et une adresse à la Convention nationale; nous te prions de vouloir bien lui en donner connaissence. S. et F. »

DESMOULIN *(présid.)*, REYMOND, GIRIN.

(1) C 301, pl. 1079, p. 7 et 9; B^in, 14 flor. (1^er suppl^t). Châtillon-sur-Indre.

(1) C 301, pl. 1079, p. 10 à 12; B^in, 7 flor. et 14 flor. (1^er suppl^t).